



## POLITIQUE D'ACCESSIBILITE A LA FORMATION POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Dans le cadre de la qualité de son activité de prestataire de formation, le CHU de Nîmes attache une attention toute particulière à l'accueil de personnes en situation de handicap. Aussi afin de faciliter leur formation, un dispositif est mis en place avant, pendant et après la formation.

### INFORMATION SUR LE SITE INTERNET

Le service formation répond à tout professionnel en situation de handicap ayant une demande spécifique à formuler, avant son inscription en formation.  
Les contacts sont indiqués sur le site internet du CHU de Nîmes.

### INSCRIPTION

A l'aide de l'imprimé de candidature à la formation, le professionnel signale la nature de son handicap ainsi que ses besoins spécifiques.

### ETUDE DE LA DEMANDE SPECIFIQUE

L'imprimé de candidature précisera quel aménagement particulier est attendu par le candidat. Le service formation va mener une réflexion afin de trouver des solutions adaptées.

#### **Les différentes questions à se poser :**

- Mesurer l'écart entre les capacités de la personne (au regard de sa situation de handicap) et les exigences liées à la formation (au regard des conditions de mise en œuvre) pouvant créer des difficultés pendant le temps de la formation et conduire à un abandon ou un échec.
- Déterminer si un appui est nécessaire pour organiser une réflexion croisée sur la situation.

Le service formation, conjointement avec le ou les formateur(s) concerné(s), fait appel à tous les experts du handicap référencés au CHU de Nîmes :

- Référente Handicap : Mme Chalet Cécile, Directrice
- Conseillère en prévention des risques et accompagnement ergonomique :  
Mme Cécile Boisson, Ergonome
- Absentéisme : Mme Joëlle Le Manac'h, Adjoint des Cadres FF/AAH

Il peut également faire appel à des experts extérieurs au CHU.

### PROPOSITION DE SOLUTION

Les solutions envisagées requièrent obligatoirement l'approbation du candidat. Elles ne seront mises en œuvre qu'après sa validation.



## DIVERSES SITUATIONS POSSIBLES A ENVISAGER

Si les demandes des stagiaires peuvent être spécifiques, il est possible d'envisager quelques situations afin d'anticiper un mode opératoire adapté.

### FORMATIONS EN PRESENTIEL :

#### **Pour les personnes à mobilité réduite :**

L'accès au 2<sup>ème</sup> étage du pavillon 4 ainsi que les salles du Centre de formation répondent aux normes de sécurité des ERP (Etablissement Recevant du Public). Il en est de même pour l'accès au CESU, l'IFMS étant également aux normes. Les professionnels disposent d'une salle de repos et de repas, équipée pour des personnes à mobilité réduite.

#### **Pour les personnes atteintes d'un handicap visuel :**

L'impression des supports pédagogiques grand format avec une police adaptée à la vue du participant est envisageable, le Centre de formation est équipé d'une imprimante permettant ces impressions.

Ces supports peuvent être mis à sa disposition du participant, en amont de la formation, afin qu'il puisse le transcrire en braille à l'aide de son logiciel personnel.

Par ailleurs, **les chiens guides et d'assistance sont les bienvenus** dans nos centres pour accompagner leurs maîtres.

#### **Pour les personnes atteintes d'un handicap auditif :**

Notre Centre de Formation Continue peut avoir recours à des interprètes en langue des signes qui peuvent également être mis à la disposition des participants (cette prestation faisant l'objet d'un coût supplémentaire).

### FORMATIONS EN E LEARNING :

Tous nos modules e-learning sont accessibles aux personnes en situation de handicap que ce soit un handicap physique, sensoriel (moteur, auditif, visuel), mental (intellectuel, psychique cognitif).



## ADRESSES UTILES ET LIENS POUR L'ACCES A LA FORMATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

**Pour bâtir votre projet de formation**, vous informer sur les financements disponibles, aménager votre parcours pour compenser votre handicap :  
Site du gouvernement, [monparcourshandicap.gouv.fr](http://monparcourshandicap.gouv.fr)

### **Pour trouver l'acteur le plus à même de répondre à vos besoins :**

En tant que travailleur handicapé, vous pouvez vous adresser aux Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH), bénéficiaire d'aides à l'embauche ou de contrats spécifiques. Vous pouvez bénéficier aussi des autres dispositifs en fonction de votre situation. Formation.

#### **MDPH 30 - Gard**

176 boulevard du Président Salvador Allende 30000 Nîmes  
Tél : [0800205588](tel:0800205588) Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et 13h30 à 17h00.  
Mail : [mdph@gard.fr](mailto:mdph@gard.fr)  
Site internet : [MDPH Gard | MDPH en ligne \(cnsa.fr\)](http://MDPH Gard | MDPH en ligne (cnsa.fr))

### **Pour chercher un emploi avec France TRAVAIL**

Vous bénéficiez du RQTH et êtes à la recherche d'un emploi en milieu ordinaire ? L'entretien avec votre conseiller France Travail sera l'occasion de définir votre besoin d'accompagnement  
[Travailleur handicapé : un accompagnement personnalisé | France Travail](#)

### **Interventions du FIPHFP**

Le CHU de Nîmes bénéficie d'un conventionnement avec le FIPHFP.  
Ainsi, il dispose de crédits pour améliorer les conditions d'accueil et de travail des personnes en situation de handicap (équipements, dispositifs individuels).  
A travers cette convention, l'établissement s'engage en faveur du recrutement de personnes en situation de handicap et du maintien dans l'emploi. Pour pouvoir atteindre ces objectifs, des procédures sont mises en œuvre en lien avec le service de Prévention et de Santé au Travail et des référentes handicap pour développer l'accompagnement des situations individuelles. La formation bénéficie également d'un crédit supplémentaire dans le cadre de la convention, pour proposer ses prestations de formation (dans le cas de reclassement ou de projets de reconversions professionnelles) auprès de ce public.